

Réunion ordinaire du Conseil Municipal

26/09/2025

Début à 19h30

Présents : M. AMBLARD Patrick, Mme BONHOMME Sabrina, M. DECOMBE Emeric, Mme TARRIT Maryse, M. DUMONT Fabrice, Mme MEUNIER Elise

Absents (excusés) : Mme AUXERRE Céline, M. FERREIRA Manuel M. LABONNE Didier

Secrétaire de séance : Mme TARRIT Maryse

Ajout d'un point à l'ordre du jour : Modification des heures d'éclairage

Ajout d'un point à l'ordre du jour : Demande de subventions FIC, DETR, Fond de concours et Région

1. Approbation du PV du conseil du 04/07/2025

- Désignation des ZaENR sur la commune
- Mise à jour du RIFSEEP pour les agents contractuels : Cette délibération passe au CST le 29/09/2025
- Demande de subvention d'amende de police
- Groupement d'achat avec Billom communauté
- Adhésion au groupement de commande entre le SIAREC et SBL
- Remboursement du transport scolaire pour l'année 2024-2025
- Ouverture d'un 2^e emplacement de taxi
- Réfection de la cuisine de la salle polyvalente
- Réfection de la mairie
- Fête du village
- SMVVA
- Pizza

2. Admission en non-valeur

Concernant :

- Monsieur CORBISIER Mickael de l'exercice 2022 et 2023 pour un montant de 5181.15 € au motif d'une poursuite sans effet,
- Y.F.DEV (BM), 25 € au motif d'un RAR inférieur au seuil de poursuite (encart pub)

TOTAL : 5206.15€

Il est prévu au budget un montant de 5300€

3. Règlement des bibliothèque Billom-Communauté

Modifications :

- Rappel général des missions des bibliothèques publiques mentionnant la loi robert du 21/12/2021 doit être ajouté
- Mise à jour de la réglementation de l'utilisation des données personnelles
- Les bibliothécaires disposent à leur convenance des dons qui leurs sont proposés. Les dons de DVD ne sont pas acceptés.
- Quotas d'emprunt tel que « 10 documents –dont 1 dvd et 2cd- pour 4 semaines + 2 jeux pour 2 semaines » devient "12 documents dont 4 nouveautés, 4 jeux, 4 DVD pour 4 semaines"
- L'âge de fréquentation en autonomie est abaissé de 12 à 8 ans

4. Mise en place d'ASA

Les propositions faites reposent sur le code du travail appliqué dans le secteur privé. La majorité des communes ayant mis en place les Autorisations Spéciales d'Absences se sont calqués au CDT.

Il a été proposé de proratiser les durées d'absences au temps de travail de l'agent. Hypothèse balayée puisqu'elle ne s'appliqueraient qu'aux événements heureux et non aux drames familiaux.

Ce tableau sera présenté au CST pour validation le 04/11/2025 avant de faire une délibération effective.

Nature de l'événement		Durée proposée
<i>Liées à des événements familiaux</i>		
Mariage ou PACS	De l'agent	5 jours ouvrables
	D'un enfant de l'agent ou du conjoint	2 jours ouvrables
	D'un ascendant, frère, sœur, beau-frère, belle-sœur, neveu, nièce, petit-fils, petite-fille, oncle, tante de l'agent ou du conjoint	1 jour ouvrable
Décès	- du conjoint (concubin pacsé)	5 jours ouvrables
	- d'un enfant de l'agent ou du conjoint dont l'agent a la charge effective et permanente De droit : 12 jours ouvrables 14 jours ouvrables - Si l'enfant est âgé de -25ans - Quel que soit son âge si l'enfant est lui-même parent	A cela peut s'ajouter le bénéfice d'une autorisation spéciale d'absence complémentaire de 8 jour, qui peut être fractionnée et pris dans un délai d'un an à compter du décès
	- du père, de la mère de l'agent ou du conjoint	3 jours ouvrables
	- des autres ascendants de l'agent ou du conjoint	1 jours ouvrables
	- du gendre, de la belle-fille de l'agent ou du conjoint	1 jours ouvrables
	- d'un frère, d'une sœur	3 jours ouvrables
	- d'un oncle, d'une tante, d'un petit-fils, d'une petite-fille, d'un neveu, d'une nièce, d'un beau-frère, d'une belle-sœur	1 jours ouvrables

Annonce d'une pathologie chronique nécessitant un apprentissage thérapeutique ou d'un cancer	- d'un enfant	2 jours (attente d'un décret)
Enfant malade (soigner un enfant malade ou en assurer momentanément la garde)	- enfant de moins de 16 ans ou handicapé (autorisation par famille, indépendamment du nombre d'enfants)	1 fois les obligations hebdomadaires + 1 jour Durée doublée si l'agent assume seul la charge de l'enfant ou si le conjoint ne bénéficie pas d'une telle autorisation
Liées à des évènements de la vie courante et des motifs civiques		
Concours et examens en rapport avec l'administration locale (dans la limite d'un concours ou examen par an)	Jours des épreuves et veille de l'écrit	
Don du sang, de plasma, de plaquettes	Durée nécessaire au don	
Séances préparatoires à l'accouchement	Durée des séances	
Examens médicaux obligatoires	Durée de l'examen	
Aménagement des horaires de travail pendant la grossesse	1h par jour maximum	
Actes médicaux nécessaires à la PMA	Durée des actes médicaux nécessaires (dans la limite de 3 actes pour le conjoint)	
Participation à un jury d'assise ou témoin	Durée de la session	
Sapeurs-pompiers volontaires	Durée des interventions	
Allaitement (pendant 1 an à compter de la naissance)	1h par jour maximum à prendre en 2 fois	
Rentrée scolaire des enfants de l'agent	Aménagement horaires	
Déménagement du domicile principal du fonctionnaire	1 jour ouvrable	
Participation aux réunions de parents d'élèves	Durée de la session	

5. Vol des câbles électrique

Après un 1^e vol rue du Razalou et lotissement de la Prade, un 2^e a été constaté rue de la Challe et rue de la croix fêrit.

Les devis estimatifs reçu de la part de TE63 rapporte un reste à payer de 11 200€ TTC pour la 1^e tranche de réparation et 11 690€ TTC pour la 2^e tranche. Soit un total de 22 890€ TTC à la charge de la commune.

Il a donc été décidé de lancer la réparation de la rue du Razalou et du Lotissement de la Prade dans un premier temps.

La convention de travaux entre TE63 et la commune a été présenté et le maire a été autorisé à la signer.

Au budget il reste 13 000€ en fonctionnement et 13 000€ en investissement concernant les EP. La première partie des réparations sera alors payable en 2025. En revanche, la 2^e tranche de réparation devra être prévue sur le BP 2026.

6. Demande de subvention

Compte tenu du montant des réparations pour l'éclairage public. Il a été voté une demande de subvention à différents organismes :

- Le département : FIC
- La région
- La préfecture : DETR
- La communauté de communes : fond de concours

7. Modification des horaires d'éclairage

Afin d'éviter de prochains vols de câbles, TE63 nous conseil de laisser les EP allumés constamment (risque d'électrocutions). Comme il avait été voté une première augmentation de la durée d'éclairage, il ne s'agirait que d'augmenter ce temps de 4h par nuit. Cela a été voté en attendant de trouver d'autres solutions contre le vol. L'intensité de l'éclairage sera de 70%

8. Questions diverses

a) Fermage

Location de terrain agricole à des particuliers ou à des agriculteurs. Le paiement n'a jamais été demandé en 2024. Il sera donc fait un rattrapage de cotisation sur 2025.

Les tarifs sont en revanche complètement décosus de sens. Le prix n'est ni fait en fonction de la taille du terrain, ni indexé sur le prix des terrains agricoles. Une révision de ces contrats de location devra être fait en 2026 afin de permettre une certaine équité ente les locataires.

b) Baux des logements communaux

Location 1 rue derrière les maisons :

Mise en place d'une provision sur charge de 50€ par mois pour l'eau et les poubelles.

Location 14 rue du château :

Le bail conventionné en 2000 n'avait pas lieu d'être, aujourd'hui nous sommes obligés de garder cette convention jusqu'en juillet 2028. En revanche, les zones utilisées par la locataire dépassent les termes de son bail. Après une vérification auprès de l'ADIL, et de la DDT, il s'avère que son loyer peut être augmenté de 34.83€ si nous lui ajoutons le jardin derrière l'appartement, afin qu'elle puisse libérer les pièces annexées sans autorisations. Ainsi la mairie va récupérer la véranda et la cour, afin d'effectuer de nouveau espace de stockage et d'accueil.

c) Alcome

Association offrant un soutien financier aux communes pour la récupération de mégots : 0.50 centimes par habitant pour couvrir le cout du ramassage.

Il y a aussi la mise en place d'un cendrier offert qui sera installé à l'air de jeux.

d) Espace public

La pizzeria JUST QUEEN à fait faillite depuis juillet 2025. Après avoir pris contact avec l'hussier en charge du dossier il s'avère que nous pouvons récupérer notre espace public dès à présent. Cependant, comme les distributeurs sont scellés et que nous n'avons pas d'espace où les ranger, ils vont rester installer le temps que le tribunal de commerce le fasse enlever.

A la place, sera installé en avril 2026, un conteneur proposant de la restauration et dépôt de pain.

Des animations pourront être proposé au cours de l'année.

L'aménagement du conteneur est payé par les locataires. En revanche il faudra qu'ils ouvrent un compteur d'eau et électrique à leur nom.

Le loyer devra être discuté lors d'un prochain conseil municipal

Vinted souhaite déposer un casier sur la commune. Celui-ci pourrait être installé près de la bibliothèque. La location rapporterait 115€ par mois. La mise en service peut être effective dès le mois de janvier

e) Poubelles

Les poubelles rue de la bourlière ne cessent d'être pleine. L'utilisation par des habitants hors de la commune ne fait aucun doute. Les incivilités se multiplient constamment. Une caméra de sécurité va alors être installée afin de stopper les dépôts sauvages.

Le bac pour les cartons est lui aussi constamment plein, et peu utilisé par les saint-bonnetois. Une demande pour le déplacer à côté du cimetière va être faite.

f) SEMERAP

Les profits de la SEMERAP sont en augmentation cette année. Suite à une vague de démission et une augmentation des taxes. 200 k€ de bénéfices ont été fait sur le premier semestre 2025.

g) Cimetière

Le cimetière de la commune possède beaucoup de lacune législatives auxquelles il va falloir remédier.

La mise en place d'un règlement intérieur devra être voté prochainement ainsi qu'un plan défini.

De plus il faudra définir un terrain commun et un emplacement pour un ossuaire. Afin de récupérer de la place, des procédures de récupération de tombes pourront être lancé l'année prochaine

h) Chantier jeune

Deux sessions ont eu lieu. Une début juillet et une fin aout, regroupant à chaque fois 5 enfants.

Ce fut une expérience couronnée de succès. La mise en place permanente est envisagée pour les différentes vacances scolaires.

Un habitant de la commune à même voulu encourager les jeunes en doublant leur salaire avec un don anonyme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Le Maire

Emeric DECOMBE

La secrétaire de séance

Maryse TARRIT